

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

## Arrêté n°25 - 22

Portant sur la circulation - Manifestation  
VILLA DES ARTS

LE MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,

VU la loi du 30 Novembre 1987,

**CONSIDERANT** que la Commune organise un « marché de l'artisanat » sur la Place CHURCHILL le samedi 9 juillet 2022, de 10h à 18h.

**CONSIDERANT** que la Commune organise un concert public sur la place CHURCHILL puis un feu d'artifice le 9 juillet de 20h à 23h30.

**CONSIDERANT** que le feu d'artifice doit être depuis la plage.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sur les deux parkings de la salle des fêtes, place CHURCHILL (hors parking de la rue Harper) le samedi 9 juillet 2022 de 7h00 à 00h00.

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sur le boulevard de la plage de l'école de voile à la rue des rochers le 9 juillet 2022 de 18h00 à 00h00.

**ARTICLE 3 :** En conséquence, les riverains devront prévoir de stationner leurs véhicules à distance.

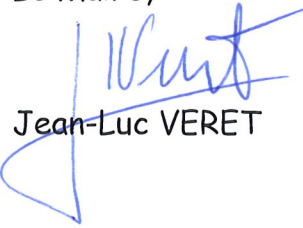
**ARTICLE 4 :** La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Commune.

**ARTICLE 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de COURSEULLES, le Maire de VER SUR MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Ver sur Mer, le 7 juillet 2022

Le Maire,



Jean-Luc VERET



*Destinataires :*

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU